

Atelier éco-quartiers Clisson
04 juin 2015
Etat d'avancement du
programme Habiter mieux
SIAL / DPH



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

« Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

On retient le **seuil de 10% des revenus** nécessaires à la satisfaction de ces besoins comme base opératoire pour une approche quantitative.

En Pays de la Loire, 190 000 ménages modestes ou pauvres consacrent plus d'1 mois de revenu à payer leur chauffage, soit 13,2 % des ménages (14,6 % au niveau national). On parle de vulnérabilité énergétique « résidentielle », à laquelle s'ajoute souvent une vulnérabilité « carburant ».

Mi - 2013 : le programme Habiter Mieux s'inscrit dans le **Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) dont l'objectif est la rénovation thermique de 500 000 logements par an, dont 120 000 logements sociaux**

En 2014 Habiter Mieux passe d'un objectif initial de 38 000 logements à 50 000 logements avec le plan de relance, en 2015 l'objectif initial bénéficie de la même rallonge.

Autres mesures du PREH :

Prime exceptionnelle de 1 350 € pour les catégories de revenus intermédiaires en 2014, supprimée en 2015

Optimisation du crédit d'impôts et de l'éco-PTZ

Mobilisation des collectivités et des professionnels

Habiter mieux est un programme des Investissements d'avenir (PIA) doté initialement de **1,35 Md€**, dont 500 M€ au titre des I.A.

C'est un programme qui, au départ, vise à une amélioration de la performance énergétique d'environ **300 000 logements privés de 2011 à 2017 (20 000 en Pays de la Loire)**. L'objectif n'a pas été atteint de 2011 à 2013, mais l'a été en 2014.

Il comprend l'aide de l'Anah et une aide complémentaire (prime Habiter mieux), auxquelles s'ajoutent les aides des collectivités, permettant un reste à charge modéré voire faible pour les ménages les plus modestes.

Les primes Habiter Mieux sont versées aux PO et (PB) accompagnés réalisant des travaux permettant une amélioration énergétique du logement d'au moins 25%(35%)

Un préalable au programme : le Contrat Local d'Engagement (CLE)

Ce programme se décline dans les territoires par un contrat local d'engagement signé avec les collectivités locales (département notamment)

C'est un contrat qui définit
le mode opératoire des acteurs locaux

quel dispositif de repérage des ménages ?

quel dispositif de solvabilisation des ménages ?

Qui fait quoi ? Et comment ?

Un décollage des résultats depuis le 2ème semestre 2013

Augmentation du public bénéficiaire

Propriétaires occupants modestes X 2

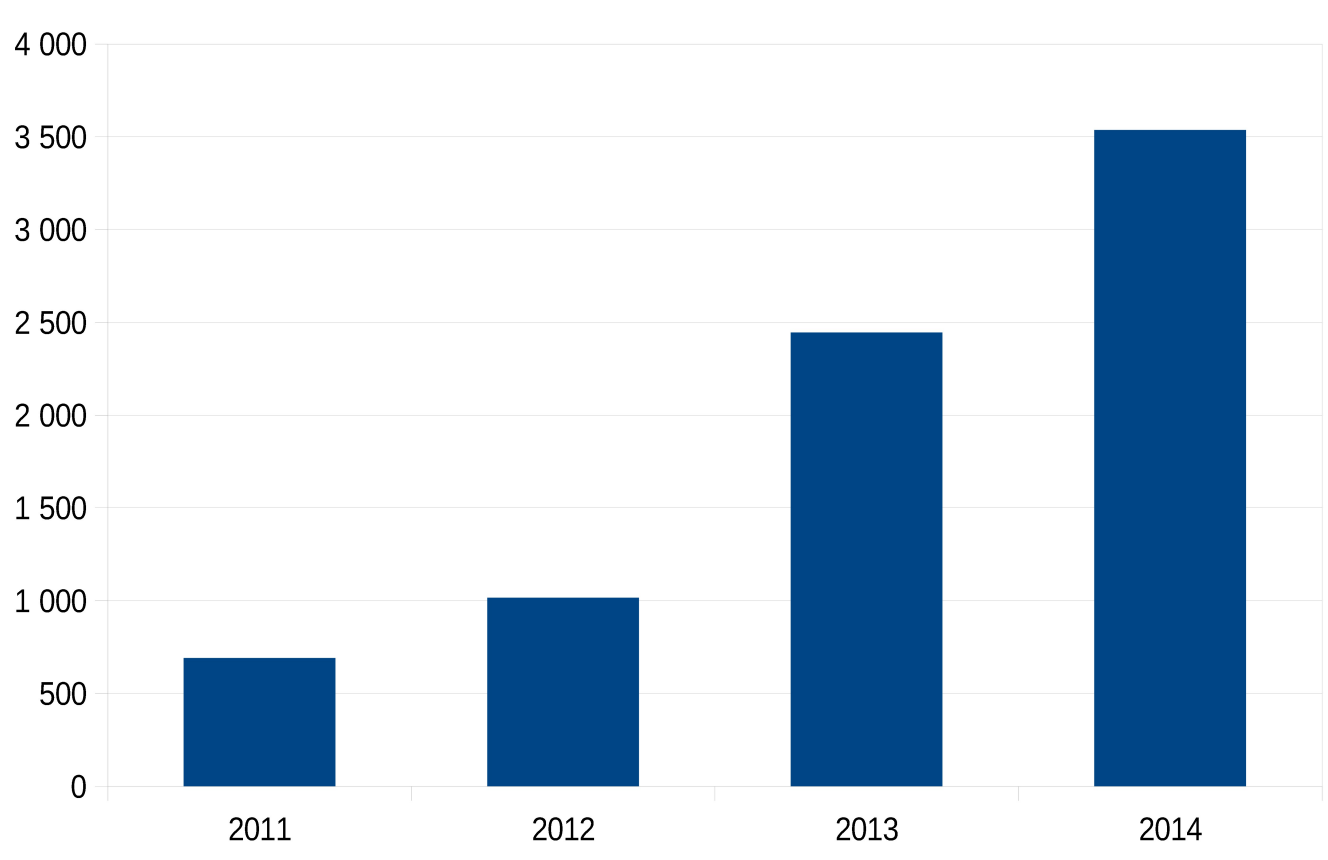
Propriétaires bailleurs (gain > 35%)

Augmentation des aides anah et PIA

Développement des programmes opérationnels PIG et OPAH

Un bon fonctionnement du partenariat (repérage et financement).

Les résultats en Pays de la Loire depuis le début du programme en 2011



9 149 Logements subventionnés au 01 juin 2015

Résultats 2011 - 2014

		2011	2012	2013	2014	Total
Pays de la Loire	logements	655	1 016	2 459	3 538	7 668
	Subventions (M€)	4,30	6,67	26,67	39,94	77,58
	Travaux (M€)	11,90	18,40	53,50	81,00	164,8
France entière	logements	6 670	12 786	31 235	49 831	100 522
	Subventions (M€)	47,80	91,00	331,50	603,00	1073,3
	Travaux (M€)	70,00	225,00	640,00	1 113,00	2048

Résultats nationaux cumulés début 2015

1 103 M€ d'aides distribuées, 2 106 M€ de travaux

93 497 logements Propriétaires occupants

Montant moyen des travaux 18 163 €

Gain énergétique moyen 39 %

91 % de maisons individuelles

5 937 logements Propriétaires bailleurs

Montant moyen des travaux 55 600 €

gain énergétique moyen 64 %

3 752 logements en copropriété

